

Séminaire franco-germano-suisse : Particularisme pour des frontaliers en cas d'invalidité

Vendredi, 18/11/2016, 9 h 15 h – 15 h 45
Agentur für Arbeit, Brombacher Str. 2, D-79539 LÖRRACH

- traduction simultanée en français et en allemand -

Présidence du séminaire : Dr. Katrin DISTLER, DGB-Bezirk Baden-Württemberg

Programme

- 09 h 15 : Inscription et accueil
- 09 h 30 : Dr. Katrin DISTLER, conseillère EURES, DGB Baden-Württemberg :
Introduction : Les dispositions européennes (Règlement CE 883/2004) liées à la protection sociale des travailleurs frontaliers
- 09 h 45 : Ellen KAPLA, conseillère EURES, DGB-Rechtsschutz-Büro Freiburg :
L'assurance invalidité en Allemagne
- 10 h 45 : Pause-café
- 11 h 00 : Frédéric TROSSAT, conseiller EURES, MEDEF Alsace :
L'assurance invalidité en France
- 12 h 00 : Repas
- 13 h 30 : Isabel BAER, Directrice Ressort Organisation/Formation, SVA Basel-Landschaft :
L'assurance invalidité en Suisse
- 14 h 30 : Dr. Katrin DISTLER, conseillère EURES, DGB Baden-Württemberg :
Les dispositions européennes (Règlement CE 883/2004) concernant le droit des frontaliers sur les prestations de l'assurance invalidité
- 14 h 45 : Les enjeux pratiques des frontaliers liés à l'assurance invalidité :
Questions et débats
Animation : Dr. Katrin DISTLER, conseillère EURES, DGB Baden-Württemberg
- 15 h 30 : Résumé et conclusions
- 15 h 45 : Fin du séminaire



Ce séminaire d'EURES-T Rhin Supérieur a reçu le soutien financier du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale «EaSI» (2014-2020) et de Suisse. Pour de plus amples informations sur EaSI, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/social/easi>

